



N°2022/137

DÉCISION DU MAIRE

**PRISE EN APPLICATION
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et l'association « Croix Rouge Française »

Titulaire : Association Croix Rouge Française

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à une association pour assurer la prestation « présence du Père Noël avec photo » pour l'organisation des Féeries de Noël qui se dérouleront le samedi 10 décembre 2022.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par l'association Croix Rouge Française, sise Antenne de l'Ourcq, 249 rue de Meaux – 93410 VAUJOURS et ce pour un montant de 400.00 euros T.T.C,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de confier à l'association Croix Rouge Française, sise Antenne de l'Ourcq, 249 rue de Meaux – 93410 VAUJOURS, la prestation « présence du Père Noël avec photo » pour l'organisation des Féeries de Noël du samedi 10 décembre 2022 de la ville et ce pour un montant de 400.00 euros T.T.C.,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 400.00 € TTC (quatre cent euros) sur les crédits du budget en cours;

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à ce titre au budget de la Ville de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture
093-218300746-20221215-2022-137-CC
Date de transmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - adressée au

- notifiée à l'association « Croix Rouge Française »

Fait à Vaujours, le 5 décembre 2022



Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice président Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY



CONVENTION

Entre :

Monsieur Dominique BAILLY
Maire De Vaujours
20 Rue Alexandre Boucher
93410 VAUJOURS

et :

Monsieur _____
Président de la délégation territoriale de la Croix-Rouge Française
de Seine-Saint-Denis

OBJET : Photos du père Noël au marché de Noël

Préambule :

Dans le cadre du marché de Noël organisé par la mairie de Vaujours, Place Court Saint Etienne 93410 VAUJOURS, le samedi 10 décembre 2022, la municipalité offre une photo avec le Père Noël à chaque enfant se présentant au stand tenu par la Croix Rouge Française Antenne de l'Ourcq.

Article 1 : Les parents accompagnés de leurs enfants pourront se présenter pour se faire prendre en photo avec le Père Noël le samedi 10 décembre 2022 entre 14h et 21h.

Article 2 : Une photo au format 10 X 15 sera remise aux parents gratuitement

Article 3 : Pour toutes photos supplémentaires souhaitées par les familles, il sera demandé une participation de 2€ au bénéfice de la Croix Rouge Française, Antenne de l'Ourcq sis 249 rue de Meaux 93410 VAUJOURS

Article 4 : Concernant la gratuité de la photo offerte par la mairie de Vaujours, il est demandé une participation forfaitaire de 400€, facturée à la Mairie de Vaujours



VAUJOURS - Budget communal
 20 rue Alexandre Boucher BP 7
93410 VAUJOURS
 Tél : 01 48 61 96 75
 Fax : 01 48 60 78 03

BON de COMMANDE
 Date de télértransmission : 15/12/2022
 Date de réception préfecture : 15/12/2022

N° 2022/N°36

Responsable de la commande :

Prénom
 Tél.
 E-mail :

Fournisseur
CROIX ROUGE FRANCAISE
adresse
 249 rue de Meaux
93410 VAUJOURS

Référence de la facture électronique

Siret : 21930074600019
 Engagement : EV22-00037
 Marché : XXXXXXXX

C
H
O
R
U
S

Date : 30 nov 2022

Objet de la commande : Prestation Père Noël - Fêtes de Noël

N/Réf.	Désignation	Imputation	Qté	Prix Unitaire	% remise	% TVA	Montant Net HT
	Voir devis joint	6232 Féeries de Noel				0	400,00

Taux T.V.A	Base HT	Montant TVA
0,00	400,00	0,00

Total Net HT	400,00
Remise globale T.V.A	0,00
Total TTC (euros)	400,00

ADRESSE DE LIVRAISON

COURT SAINT ETIENNE
 Allée Court Saint Etienne
 93410 VAUJOURS

ADRESSE DE FACTURATION :

MAIRIE DE VAUJOURS
 20 RUE A. BOUCHER
 93410 VAUJOURS



Le Maire,

Dominique Bailly
 Dominique BAILLY
 Vice président Grand Paris Grand Est

MERCI DE RAPPELER LE NUMERO D'ENGAGEMENT SUR VOTRE FACTURE

Article 5 :

La Croix Rouge Française sera autorisée à vendre des bonnets de Noël au bénéfice de la Croix Rouge Française

Article 6 :

Afin de pouvoir installer son stand, la Croix Rouge Française demande de pouvoir accéder au site le matin de la prestation.

Ci-joint Annexe 1 – Détail de la prestation

Fait à Vaujours, le 31 octobre 2022

Monsieur Dominique BAILLY
Maire de Vaujours.

Monsieur
Président de la délégation territoriale
de la Croix-Rouge de Seine- Saint-
Denis



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dominique Bailly', written over a horizontal line.

Dominique BAILLY

Vice président Grand Paris Grand Est

Par délégation.
Madame
Responsable de la mission

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20221215-2022-137-CC
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022